

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

---

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL167

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 8 BIS

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'amendement CL 98 du gouvernement.